

# agenda 21

Ville de Bessières



mairie@bessieres.fr • 05 61 84 55 55  
www.bessieres.fr



## *Vive le nouvel agenda 21*

Un agenda 21, ça sert à quoi ? Cette question, certaines personnes peuvent légitimement se la poser. La réponse est simple : ça sert à définir des orientations et à programmer les actions qui en découlent avec pour objectifs premiers le respect de l'environnement, la préservation et même l'amélioration du cadre de vie, ainsi que le bien-être des habitants.

L'agenda 21, dans le contexte local qui nous intéresse, c'est un fil conducteur pour les élus éminemment engagés sur la voie du développement durable pour leur commune, un livre de bord qui les aide à maintenir le cap d'une politique résolument éco-responsable.

Elaboré dans la concertation entre élus et citoyens, le nouvel Agenda 21 de Bessières, présenté lors de la réunion publique du 12 juin et validé lors du conseil municipal du 3 juillet 2019, est désormais opérationnel. Il va s'inscrire dans la continuité du précédent et accompagner notre commune dans son développement aussi maîtrisé qu'harmonieux.



**Lionel CANEVESE,**

3<sup>ème</sup> adjoint au maire, chargé de l'action sociale et solidaire, du développement durable.

## SOMMAIRE

**3 | UN AGENDA 21 C'EST QUOI ?**

**4 & 5 | CHRONOLOGIE DU PROJET**

**4 & 5 | UN PROJET SOUTENU PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**6 | LE PLAN D'ACTION**

**8 | CONTACT**

# UN AGENDA 21, C'EST QUOI ?

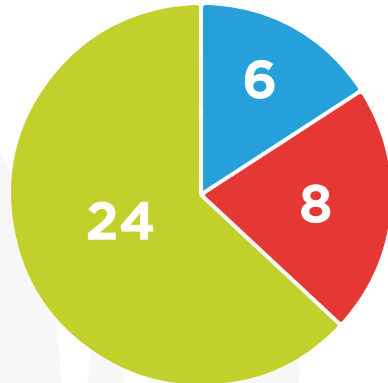
Un agenda 21 local est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette démarche est née du sommet de Rio en 1992. C'est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire.

L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

## BILAN DE L'ANCIEN AGENDA 21 À CE JOUR :

38 actions, 24 réalisées, 8 non réalisées et 6 en cours de réalisation

### 38 ACTIONS



## ZOOMS SUR CERTAINES ACTIONS

### ACTIONS RÉALISÉES

*Maintenir le ratio actuel « zone nature/zone habitat » en lien avec le PLU ; Favoriser le développement d'installations en énergie renouvelable.*

### ACTION EN COURS DE RÉALISATION

*Réduire les quantités de « consommables » dans les établissements publics.*

### ACTION NON RÉALISÉE

*Développer la pose de récupérateurs d'eau de pluie.*

2009

1

Réalisation d'une enquête et d'une campagne d'information. Mise en place d'un conseil écocitoyen

2012

2

Création du premier Agenda 21

2018

3

Volonté d'actualiser l'agenda 21 dans le cadre d'une démarche participative

novembre  
2018

4

Élaboration d'une grille d'évaluation et mise en avant de thématiques centrales

Décembre  
2018

5

Atelier de concertation sur le thème de l'Alimentation, l'Agriculture, la gestion des Ressources

## LES PARTENAIRES DU NOUVEL AGENDA 21 DE BESSIERES

### Le soutien du Département de Haute-Garonne

*Le mot de Paulette Salles, Conseillère départementale déléguée au Dialogue citoyen :*

Depuis 2015 le Conseil départemental traduit concrètement son ambition d'un renouveau démocratique via la mise en place de Dialogue citoyen dans de multiples domaines (culture éducation, mobilité, insertion...).

Convaincu qu'il faut déployer cette approche démocratique fondamentale, le Conseil départemental a souhaité



# | 2019

Janvier  
2019

6

Atelier de concertation sur le thème de l'Urbanisme, l'Habitat, le cadre de vie et l'Environnement

Février  
2019

7

Atelier de concertation sur le thème de la Pollution

Mai  
2019

8

Réunion bilan suite aux réunions thématiques avec l'ensemble des participants à la démarche participative écocitoyenne

12 Juin  
2019

9

Réunion publique de présentation du nouvel agenda 21

3 Juillet  
2019

10

Validation du nouvel agenda 21 par le Conseil Municipal

être aux côtés des acteurs et actrices du territoire pour réussir leur démarche de démocratie participative.

Si cet accompagnement passe bien évidemment par le fond de soutien ouvert aux associations, communes de moins de 10 000 habitants et communautés de communes pour des projets tels que la revitalisation d'un centre-bourg, la création d'une ludothèque, des outils d'échanges entre habitants des quartiers et des

décideurs publics, des controverses scientifiques, ..., il passe aussi à travers plusieurs temps de rencontres pour enrichir les savoirs et pratiques de chacune.e.

C'est donc avec un profond plaisir que le Conseil départemental a soutenu financièrement la démarche consultative de l'Agenda 21 de la commune de Bessières.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
HAUTE-GARONNE.FR

## 5 AXES PRINCIPAUX

## 33 ACTIONS PRÉCISES

AXE  
1

### SENSIBILISER

#### Le grand public :

- Mobilités douces : inciter à l'usage du vélo, à la marche à pied, au covoiturage et aux déplacements multimodaux.
- Gestion des déchets : inciter au tri sélectif, encourager le recours au compostage individuel, lutter contre le gaspillage (alimentaire notamment).
- Améliorer la gestion (individuelle, communale et agricole) de la ressource en eau.
- Créer une rubrique dédiée au développement durable dans le Bessières Infos.
- Organiser des cinés/débats sur le thème du développement durable au moins une fois par an.
- Favoriser la présence d'un stand d'ABCDE, d'associations de défense de l'environnement et de l'intercommunalité à chaque manifestation.
- Promouvoir le respect de la biodiversité.

#### La jeunesse :

- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation au développement durable, en concertation avec les programmes de l'Education Nationale et les établissements scolaires.
- Développer la démocratie participative des jeunes, notamment avec des dispositifs tels que le Conseil Municipal des Enfants ou le Conseil Municipal des Jeunes.

#### Les entreprises et associations :

- Sensibiliser les entreprises et les associations aux risques environnementaux.

AXE  
2

### ASSURER LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Mettre en place un comité de suivi de l'Agenda 21 composé de citoyens, d'élus et de techniciens.
- Veiller au suivi du fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique ainsi qu'aux rejets de l'incinérateur.
- Maintenir l'organisation de réunions bimensuelles pour Econotre et annuelle (à minima) pour la société Cemex.

6

AXE  
**3**

## PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Améliorer la gestion des ressources en eau au sein des bâtiments publics : installation de récupérateurs d'eau de pluie, de mousseurs et robinets à détection.
- Favoriser les économies d'énergie : engager un programme d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux, favoriser le développement d'énergies renouvelables, privilégier la construction de bâtiments HQE, RT2012 et BBC.
- Réduire les quantités de consommables (papier, cartouche d'encre, etc.) dans les établissements publics.
- Devenir une commune « zéro pesticide » et tendre vers un label.
- Poursuivre l'action engagée, afin de parvenir à l'évacuation du dépôt de pneus situé sur le Parc d'activités du Triangle.

AXE  
**4**

## FAVORISER LA MOBILITÉ

- Organiser des modes de transports plus doux : pédibus, cyclobus, covoiturage.
- Engager une réflexion autour de la mise en place d'une navette communale ou pluri communale.
- Poursuivre l'équipement des services municipaux en véhicules électriques (ou moins polluants).
- Aménager l'espace public : poursuivre le développement du réseau cyclable dans et hors de la ville, ainsi que de trottoirs et pistes pour favoriser les déplacements doux.
- Maintenir les aides pour le permis de conduire et les chèques services pour payer le carburant.

AXE  
**5**

## VIVRE AUTREMENT

- Aménager et mettre en valeur les berges du Tarn en collaboration avec l'intercommunalité.
- Aménager des espaces verts et planter des arbres.
- Favoriser l'implantation d'activités artisanales, agricoles et « industrielles » respectueuses de l'environnement.
- Poursuivre l'installation de dispositifs d'éclairage plus économiques et visuellement moins polluants.
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux.
- Encourager les partenariats associatifs et promouvoir l'organisation des manifestations inter-associatives.
- Développer des actions de dynamisation du centre-ville.
- Évaluer le marché du lundi matin et proposer un complément, éventuellement gourmand en nocturne sur la période estivale.
- Augmenter progressivement la part de produits « bio » dans la restauration scolaire, favoriser les circuits courts et/ou locaux, et privilégier les fruits et légumes de saison.
- Conforter les actions d'accompagnement en faveur des personnes âgées et/ou handicapées, ainsi que les actions en direction des parents.

*Besoin d'un renseignement ?  
Une contribution ou une idée à partager ?*

**Mairie de Bessières**

29 place du Souvenir  
31660 Bessières

**Tél. 05 61 84 55 55**  
**mairie@bessieres.fr**

Retrouvez toutes les informations sur  
[www.bessieres.fr](http://www.bessieres.fr)

Rubrique « Nouvel Agenda 21 »